

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 8

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

04 – 09 mars 2023

4. Délibération portant approbation de la mise à disposition d'un personnel de la Communauté de Communes Terres des Confluences auprès de la commune de Moissac.

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.512-6 à L.512-9 et L.512-12 à L.512-15 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition entre la communauté des communes Terres des Confluences et la commune de Moissac ;

Considérant la nécessité de poursuivre ses missions relatives au Système d'Information Géographique de la commune ;

**Le Conseil Municipal,
Après avoir en délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet de convention ci-annexé relatif à la mise à disposition par la communauté des communes Terres des Confluences d'un agent, à compter du 1^{er} mars 2023, pour une durée de un (1) an, renouvelable tacitement dans la limite de trois (3) ans afin d'assurer la poursuite des missions relative au Système d'Information Géographique de la commune, dans les conditions exposées par ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 mars 2023



Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :